



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## indemnisation

Question écrite n° 60568

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'indemnisation des Français propriétaires de biens spoliés lors de l'instauration du régime communiste en Chine en 1949. Les Français qui ont perdu leurs biens en Chine à la suite de l'instauration du régime communiste, en 1949, n'ont pas encore été dédommagés, alors que les citoyens canadiens, américains et britanniques ont reçu certaines compensations financières. Lors de rencontres bilatérales, de façon récurrente, les autorités françaises ont exprimé leur volonté auprès de leurs homologues chinois de parvenir à un règlement satisfaisant et définitif de ce contentieux. En ce qui concerne l'autre volet du contentieux franco-chinois portant sur le remboursement des titres d'emprunts lancés par le gouvernement chinois, les autorités françaises en ont fait leur deuil depuis longtemps devant la fin de non-recevoir de la Chine. Il lui demande par conséquent de lui transmettre un état précis des négociations en cours et de préciser sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

Sur les questions relatives à la demande d'indemnisation des biens privés français spoliés et des obligations émises par la Chine et non remboursées depuis 1949, le décalage entre les demandes françaises et les propositions chinoises d'indemnisations n'a pas encore permis d'aboutir à un résultat satisfaisant. Les négociations, entamées en 1980 et plusieurs fois interrompues, ont repris en 2007 et ce sujet est régulièrement évoqué lors des contacts bilatéraux avec les autorités chinoises. Ces efforts n'ont toutefois pas fait évoluer la position chinoise d'indemnisation forfaitaire, définitive et symbolique. Elle reste éloignée des demandes françaises, qui tendent à mieux préserver les intérêts de nos compatriotes en prenant en compte la valeur réelle des actifs concernés. Le Gouvernement poursuit son action en faveur de la résolution de ces contentieux avec l'objectif de parvenir à un accord équilibré qui prenne pleinement en compte les intérêts de nos compatriotes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60568

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 juillet 2014](#), page 5907

**Réponse publiée au JO le :** [5 août 2014](#), page 6647